

DE L'ESIPN à L'ENSOP

1974 : une école de procéduriers

En 1974, la vocation de l'école était de former des inspecteurs de police, agents de police judiciaire. Cette formation se déroulait sur site, sur une durée de trois mois, complétée par un stage en service opérationnel.

Les inspecteurs de Police assuraient leurs missions en tenue bourgeoise et par conséquent leur scolarité s'effectuait en tenue civile.

Ils acquéraient la qualité d'officier de Police judiciaire par leur promotion au grade d'inspecteur principal.

La plupart de ces fonctionnaires avaient pour mission de diligenter des enquêtes de police judiciaire et de police administrative. Leur métier était avant tout tourné vers l'investigation.

Parallèlement, à partir de 1979, l'ESOP de Nice formera les officiers de Paix destinés à encadrer les unités en tenue.

2004 : une école de cadres de la Police nationale

En 1995, la réforme des corps et des carrières de la Police Nationale marquait un tournant important dans les objectifs de la formation initiale : suppression du corps des inspecteurs de police et de celui des officiers de paix, et création d'un corps unique, celui des officiers de police ».

Par arrêté du 11 juillet 1995, l'Ecole Supérieure des Inspecteurs de la Police Nationale (ESIPN) cédait sa place à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP). Le 1^{er} septembre 1995, l'ENSOP était prête pour accueillir la première promotion d'élèves lieutenants de Police

Il ne s'agissait plus alors de former exclusivement des procéduriers mais aussi et surtout des officiers de police destinés à commander et à encadrer des effectifs.

En 2004, ayant intégré cette dimension managériale, l'école prépare à leur premier poste les futurs cadres du nouveau corps de commandement issu de la réforme des corps et carrières de la police nationale.

Elle utilise l'activité professionnelle comme vecteur de formation et privilégie l'approche par compétences et la résolution de problèmes.

La formation se déroule sur 18 mois, alternant phases école et stages afin de permettre aux élèves lieutenants d'être confrontés à des situations professionnelles réelles.

Le principe du port de la tenue d'uniforme pour l'ensemble des personnels de la Police Nationale étant de rigueur, les élèves lieutenants effectuent leur scolarité dans cette tenue.

2013 : la création d'un nouvel établissement public administratif

Le décret n°2012-1455 du 24 décembre 2012 créé un établissement public administratif unique qui rassemble les deux sites et ajoute aux missions de l'ENSP la formation initiale et continue des officiers de police.